



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau de la réglementation
générale et économique

DÉCISION
DOSSIER N° 325
Procédure AEC Unique

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Nord,

Aux termes du procès-verbal et de ses délibérations en date du 4 mai 2017 prises sous la présidence de Monsieur Olivier GINEZ, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, représentant Monsieur le préfet empêché,

Vu la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008, notamment son article 102,

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L.750-1 et suivants, ainsi que R.751-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.142-1, ainsi que L.425-4,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-25,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2015 instituant la commission départementale d'aménagement commercial du Nord – CDAC,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2017 par lequel Monsieur le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, donne délégation de signature à Monsieur Olivier GINEZ en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ; délégation régulièrement publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord sous le n°51 du 21 février 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 2017 par lequel Monsieur le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, organise la suppléance de la présidence de la CDAC et autorise Monsieur Olivier GINEZ en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord à présider la CDAC du Nord ; suppléance régulièrement publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord sous le n°70 du 16 mars 2017,

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCA GALIMMO relative à la création de 2 cellules commerciales, une de 120 m² de surface de vente à l'enseigne ATOL et une seconde de 150 m², ainsi que 3 kiosques de 30 m² de surface de vente, au sein de la galerie marchande CORA à COUDEKERQUE-BRANCHE, portant la surface de vente de l'ensemble commercial à 9020 m² ; demande enregistrée le 13 mars 2017 sous le n° 325,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du Nord pour l'examen de la demande susvisée,

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM),

Après avoir délibéré, assistée de Monsieur CARRÉ, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,

Considérant que la CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs conformément aux critères d'évaluation énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce,

Considérant qu'en termes d'aménagement du territoire et de développement durable, la DDTM émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCA GALIMMO relative à la création de 2 cellules commerciales, une de 120 m² de surface de vente à l enseigne ATOL et une seconde de 150 m², ainsi que 3 kiosques de 30 m² de surface de vente, au sein de la galerie marchande CORA à COUDEKERQUE-BRANCHE, portant la surface de vente de l'ensemble commercial à 9020 m²,

Considérant l'implantation de nouvelles enseignes dans une galerie marchande au sein d'une zone commerciale, engendrant peu d'impact et de nuisances supplémentaires, apportant une nouvelle offre commerciale pour le secteur et évitant la création de cellules vacantes défavorable à l'ensemble de la zone commerciale,

Considérant que la zone commerciale, accessible aux piétons, est située à proximité d'une desserte importante de transports collectifs,

A DÉCIDÉ D'ACCORDER

lors de sa réunion du 4 mai 2017, l'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création de 2 cellules commerciales, une de 120 m² de surface de vente à l'enseigne ATOL et une seconde de 150 m², ainsi que 3 kiosques de 30 m² de surface de vente, au sein de la galerie marchande CORA à COUDEKERQUE-BRANCHE, portant la surface de vente de l'ensemble commercial à 9020 m², **par 6 votes favorables sur les 6 membres que compte la commission**, le représentant du conseil régional, le représentant du syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque et une personnalité qualifiée du collège développement durable et aménagement du territoire étant excusés, le représentant des maires du Nord et le représentant du conseil départemental étant absents, l'autorisation n'étant accordée qu'à condition de recueillir 4 votes favorables.

à la société SCA GALIMMO
37 rue de la Victoire
75009 PARIS

représentée par

Monsieur Jorge SOBRAL
SCA GALIMMO
1 rue du Chenil
CS 30175 CROISSY-BEAUBOURG
77435 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 02

Tel : 01.64.62.60.59
Mail : jsobral@galimmo.com

Ont voté POUR le projet :

Au titre des élus locaux :

Monsieur Yves MAC CLEAVE, adjoint au maire de COUDEKERQUE-BRANCHE
Monsieur Olivier BERTHE, conseiller communautaire de la communauté urbaine de DUNKERQUE
Monsieur Guislain CAMBIER, maire de POTELLE, représentant les intercommunalités du Nord

Au titre des personnalités qualifiées :

Madame Claudie GHESQUIERE, personnalité qualifiée du collège CONSOMMATION
Monsieur Henri DELBARRE, personnalité qualifiée du collège CONSOMMATION
Monsieur Philippe DEBOUDT, personnalité qualifiée du collège DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fait à Lille, le **12 MAI 2017**

Pour le préfet et par délégation
Le ~~secrétaire~~ secrétaire général adjoint


Olivier GINEZ